



Conjoint d'une française en situation irrégulière

Par **vamilay**, le **27/02/2008** à **09:59**

Bonjour,
Je vous explique mon cas, je suis entré en France en 2001 en tant qu'étudiant; l'année dernière janvier 2007 la préfecture a refusé de renouveler mon titre de séjour étudiant, alors j'ai effectué 2 recours: un recours gracieux et un recours administratif. J'ai pas eu de réponse jusqu'à maintenant(c'est mort donc). Moi et ma femme se sont pacsés le 08 décembre 2006 juste avant le refus de mon titre de séjour(la préfecture me demande de quitter le territoire), et on s'est marié le mois de décembre 2007 aussi.
La question est: est-ce que je suis obligé de quitter la France pour demander un visa long séjour ou je peux rester ici quand même vu qu'on vivait ensemble depuis plus d'un an(octobre 2006 avec justificatif).
Merci de me répondre svp

Par **Emmanuelle CERF**, le **28/02/2008** à **11:23**

Monsieur,
J'ai bien pris connaissance de votre demande.
C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.
Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.
Cordialement.
Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com
<http://emmanuelle.cerf.avocats.fr>

Par **joseph gold**, le **02/03/2008** à **14:13**

vous etes de qu elle nationalite >

Par **FITIAVANA**, le **08/05/2008** à **22:02**

Merci de nous tenir informé de votre situation, cela aiderait certainement d'autres personnes dans leurs démarches! J'espère que ça s'est arrangé!